

Réévaluation des chèques-cadeaux à l'attention des retraités

Le conseil d'administration en sa séance du 24 janvier 2017 a validé la remise d'un chèque cadeau d'une valeur de 70€ aux agents retraités.

Le SCASC propose après avis des groupes de travail de réévaluer ce montant à hauteur de 100 € à compter du contingent 2018.

Cette réévaluation sera prise en charge par le SCASC sans demande de financement supplémentaire.